

NOTE A L'ATTENTION DES ÉLÈVES DES CLASSES TERMINALES
INSCRIPTION AUX BACCALAURÉATS GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE SESSION 2017
- I M P O R T A N T -

L'inscription au baccalauréat général pour la session 2017 se fera par Internet dans l'établissement

Du Jeudi 04 Novembre au Vendredi 25 novembre 2016.
Aucune inscription ne sera POSSIBLE après cette date de clôture.

Vous trouverez sur le SITE DU LYCEE et sur PRONOTE tous les renseignements nécessaires aux opérations d'inscriptions. Le descriptif de votre série est disponible sur le site EDUSCOL à l'adresse : <http://eduscol.education.fr> Rubrique examens 2017

A - Organisation de l'inscription par Internet :

L'inscription se fera EXCLUSIVEMENT au LYCEE au CDI et autres salles, selon le planning et en présence du Professeur Principal de votre classe ou lors des séances d'AP.

IMPORTANT

Pour assurer une inscription dans les meilleures conditions, il est impératif d'être présent le jour de l'inscription en classe.

Documents à apporter le jour de l'inscription :

- **Élèves scolarisés en 2015-2016** au Lycée du François, dans un autre établissement ou une autre académie : Copie du relevé de notes des épreuves anticipées 2016.
- **Élèves redoublants** : Copie du relevé de notes des épreuves anticipées 2015 et des épreuves terminales 2016.
- **Élèves de nationalité étrangère** : copie d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité étrangère et relevé des notes des épreuves anticipées.

NB : Le relevé de notes des épreuves anticipées 2016 vous a été remis courant Octobre.

ÉPREUVES FACULTATIVES.

(Guide des épreuves obligatoires et facultatives en ligne sur le site internet du Lycée - rubrique Examens et Concours)

Les candidats peuvent s'inscrire à deux épreuves facultatives qu'il convient de classer.
La première épreuve est affectée du coefficient 2. La deuxième épreuve est de coefficient 1
* Si l'épreuve facultative de Latin est choisie en rang 1, elle sera affectée du coefficient 3.

ATTENTION ! Pour les épreuves facultatives ponctuelles, vous pouvez être convoqué (e) dans un centre d'examen situé en dehors de votre Lycée.

Le choix et le classement des épreuves facultatives après signature de la confirmation d'inscription n'est pas modifiable.

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

a) Épreuve obligatoire

En cas **d'inaptitude totale ou partielle**, les candidats scolaires soumis au CCF doivent fournir un certificat médical établi par le médecin traitant à remettre au **secrétariat du Proviseur**.

- **Les candidats qui n'auront pas effectué cette démarche seront notés 0 pour la ou les parties de l'évaluation non subie(s).**

b) Épreuve facultative d'E.P.S. : *Une seule option facultative d'EPS est possible*

- **Contrôle en cours de formation** sur une activité physique proposée dans l'établissement « **ATHLETISME ET HANDBALL** »

OU

- **Epreuve ponctuelle** choisie sur une activité différente de celles présentées pour le tronc commun obligatoire « **JUDO** » - « **NATATION DE DISTANCE** » - « **DANSE TRADITIONNELLE : BELE** » - « **FOOTBALL** » - « **TENNIS** »

Pour toutes informations relatives à l'épreuve et au niveau demandé, vous adresser à votre professeur d'EPS avant les inscriptions.

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

La **confirmation d'inscription**, éditée lors de l'inscription Internet, devra être **vérifiée** avec la plus grande attention, **datée et signée** par le candidat **s'il est majeur**.

Si le candidat **est mineur**, la confirmation devra être signée **conjointement par l'élève et par ses parents**.

PIECES A REMETTRE AU PROFESSEUR PRINCIPAL

- la confirmation d'inscription datée et signée pour tous les élèves:
- **Pour les élèves de nationalité étrangère** : fournir une copie d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité étrangère.
- **Pour les élèves venant d'une autre Académie** : Copie du relevé de notes des épreuves anticipées ou des épreuves terminales.
- Copie de la pièce d'identité **pour tout changement de nom**.
- Attestation d'inscription sur les listes ministérielles (DRJSCS) pour **les sportifs de haut niveau**.
- Copie du certificat de scolarité à l'étranger pour **l'année d'études à l'étranger entre la première et la terminale**.
- Toutes autres pièces réclamées sur le recto de la confirmation d'inscription

AUCUNE MODIFICATION NE SERA PRISE EN COMPTE APRES LE RETOUR DES CONFIRMATIONS.

La Proviseure adjointe,

N. CLOVIS